

Châlonvillars

mairie-chalonvillars.e-monsite.com



année 2016



BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE



Bulletin Municipal de Chalonvillars

Année 2016
édition imprimée à
600 exemplaires

Mairie de Chalonvillars
72, rue Principale
70400 CHÂLONVILLARS
Tél/Fax : 03 84 28 60 39

Courriel :
mairie.chalonvillars@gmail.com

Site :
mairie-chalonvillars.e-monsite.
com

Réalisé par la commission de
l'information

Président :
Jean-Claude KUBLER – maire
Alain HARTMANN – adjoint
Yves GERMAIN – délégué à la
communication

Photographies :
Mairie de Chalonvillars
Ensemble des associations
Yves GERMAIN
Nicole LAVALETTE

Voeux du maire pour 2017	3
Budget communal 2015	4
Principales délibérations du conseil municipal	5
Informations pratiques	8
Informations principales	13
Nouvelles entreprises au village	14
Infos «Services Publics»	15
Recommandations importantes	17
Déchets	18
Incivilités, déprédations volontaires	20
L'eau	20
Vie des associations	
- calendrier des manifestations 2017	22
- comité des fêtes	22
- association sportive	23
- Téléthon	24
- judo	24
- Chalonvil'arts	24
- ACCA	25
- club à coeur ouvert	26
- bébés lecteurs	26
- vie paroissiale	27
- association des parents d'élèves	28
Mairie : repas des anciens	28
Maisons fleuries	29
Noël à l'école	29
Projet d'école	31
Travaux	31
Démographie	33



salle polyvalente – Vendredi 6 janvier 2017

C'est avec un réel plaisir que je vous accueille pour commencer cette année 2017, entouré de tous les membres du conseil municipal.

Remercier d'être présents le personnel communal, les enseignants, nos élus et le prêtre de notre secteur paroissial.

Remercier le Comité des fêtes pour les illuminations de Noël.

Et enfin vous remercier tous d'avoir fait l'effort de vous intéresser à la vie de votre village.

Au cours de l'année 2016, nous avons déploré 11 décès, nous avons aussi eu la joie d'accueillir 9 naissances, 25 nouvelles familles se sont installées dans notre commune.

Au-delà de l'entretien courant de la commune, nous avons mobilisé une somme conséquente pour l'aménagement de la RN19 devenue départementale 619.

Cette piste cyclable encouragera peut-être les vélos à traverser notre village, mais je sais déjà qu'elle permet aux riverains d'avoir une meilleure visibilité pour sortir de chez eux.

Elle contribue aussi à limiter les stationnements gênants et enfin elle aura permis de stabiliser les accotements.

Elle contribue à limiter la vitesse. Faut-il rappeler que c'est 50 km/h en agglomération ?

Pour cette année 2017 :

- La rénovation du toit et des façades de la mairie sera effectuée à partir d'avril. Les accords de subventions sont arrivés courant juillet 2016. Le façadier n'a pas voulu entreprendre les travaux à l'automne, c'est la raison du report.

Sur un coût de travaux de 90 000 €, nous avons obtenus des subventions. Je voudrais remercier l'état pour 20 000 €,

la région pour 15 000 €,

le sénateur pour 5 000 €.

- Le remplacement des 150 lampadaires anciens par de luminaires à led dans les jours à venir. C'est aussi une commande qui date de plus de 6 mois, dûe aux délais de fabrication de ces lampadaires qui ont eu un succès indéniable. Ces lampadaires éclairent autant, sinon plus, consomment beaucoup moins et passeront à leur puissance mini de 22 h à 6 h.

- Nous allons aussi déposer nos demandes de subventions pour cette année :

Aménagement de la rue de Buc entre la rue Principale et la rue de l'Égalité. Coût 150 000 € ;

Installer la vidéo protection dans le village, aux carrefours, vers les bâtiments publics et commerciaux : coût 30 000 € ;

Aménager le parvis de l'église : 150 000 € ;

Mettre aux normes l'accessibilité pour handicapés de la salle polyvalente : 15 000 €.

Nous réfléchissons cette année mais pour des travaux 2018 :

- À l'aménagement de la rue de la Croze ;

- À l'acquisition de terrain dans l'environnement de l'école pour développer un endroit convivial.

Pour espérer des aides, il faut du temps.

Pour monter des dossiers, il faut aussi du temps. Heureusement nous avons toute l'année 2017 devant nous.

A vous tous, je souhaite que cette année 2017 vous laisse aussi le temps de réaliser tous vos souhaits.

Bonne et heureuse année.

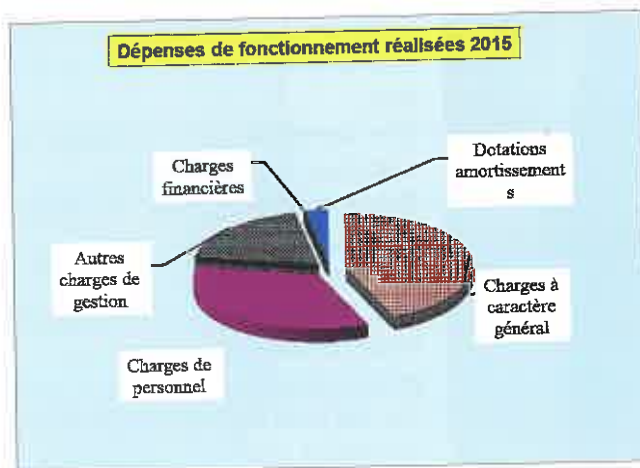


BUDGET COMMUNAL 2015

Fonctionnement Compte administratif 2015

Recettes	Prévu	Réalisé
Produits des services	74 735,00 €	55 810,99 €
Impôts et taxes	250 216,00 €	260 309,11 €
Dotations et participations	172 142,00 €	161 678,59 €
Autres produits de gestion	24 300,00 €	24 161,23 €
Atténuation des charges	2 000,00 €	100,97 €
Produits financiers	10,00 €	2,66 €
Produits exceptionnels	140 000,00 €	159 417,68 €
Transfert de charges	- €	- €
Excédent fonctionnement	340 998,00 €	340 997,92 €
Total	1004 401,00 €	1002 479,15 €

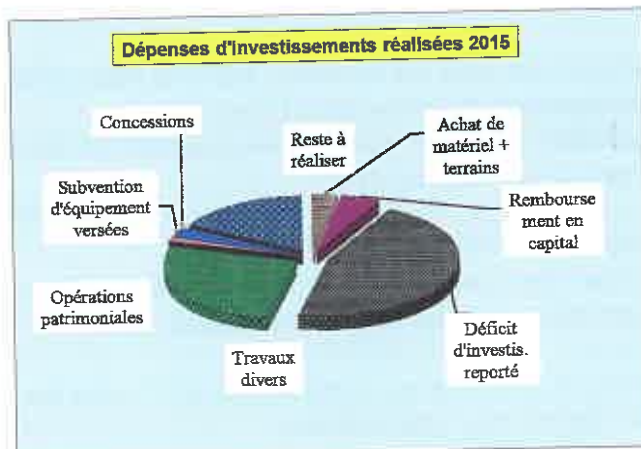
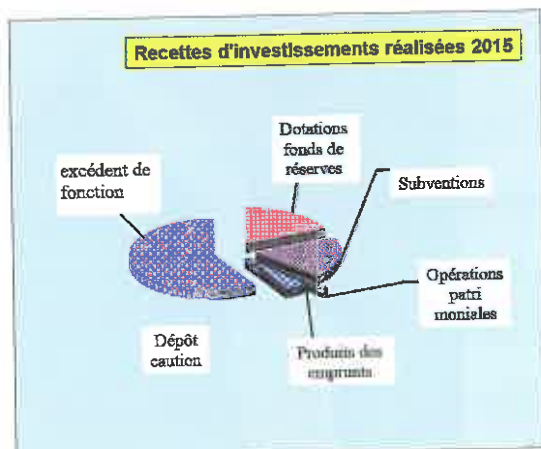
Dépenses	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	247 450,00 €	184 948,19 €
Charges de personnel	163 350,00 €	144 553,94 €
Autres charges de gestion	80 050,00 €	79 458,79 €
Atténuation de produits	- €	- €
Charges financières	1 600,00 €	236,03 €
Charges exceptionnelles	500,00 €	- €
Dotations amortissements	11 878,00 €	11 877,05 €
Dépenses imprévues	8 776,00 €	- €
Virement à section investissement.	490 797,00 €	- €
Total	1004 401,00 €	421 074,00 €



Investissement Compte administratif 2015

Recettes	Prévu	Réalisé
Dotations fonds de réserves	47 000,00 €	60 874,33 €
Subventions	101 377,00 €	58 036,22 €
Opérations patrimoniales	30 000,00 €	3 918,49 €
Produits des emprunts		
Amortissements	11 878,00 €	11 877,05 €
Dépôt caution	600,00 €	600,00 €
Virement de la section de fonc.	490 797,00 €	
Excédent de fonction	185 688,00 €	185 687,19 €
Total	867 340,00 €	320 993,28 €

Dépenses	Prévu	Réalisé
Achat de matériel + terrains	60 100,00 €	12 575,93 €
Remboursement en capital	37 600,00 €	19 395,25 €
Déficit d'investis. reporté	184 588,00 €	184 587,19 €
Travaux divers	478 972,00 €	106 044,77 €
Dépenses imprévues	28 480,00 €	- €
Opérations patrimoniales	30 000,00 €	3 918,49 €
Subvention d'équipement versées	41 600,00 €	11 083,54 €
Concessions	6 000,00 €	
Reste à réaliser		66 000,00 €
Total	867 340,00 €	403 605,17 €





ADOPTION DES COMPTES 2015

Adoption des comptes administratifs 2015 «assainissement»

- Dépenses d'investissement :	39 766,50 €
- Recettes d'investissement :	92 642,60 €
- Dépenses d'exploitation :	125 759,68 €
- Recettes d'exploitation :	201 279,90 €
- RESULTATS DEFINITIFS :	+ 128 396,32 €

Adoption des comptes administratifs 2015 «commune»

- Dépenses d'investissement :	403 605,17 €
- Recettes d'investissement :	320 993,28 €
- Dépenses de fonctionnement :	421 074,00 €
- Recettes de fonctionnement :	1 002 479,15 €
- RESULTATS DEFINITIFS :	+ 498 793,26 €

Taux d'imposition 2015 :	- Taxe d'habitation :	4.95 %
	- Foncier bâti :	9.67 %
	- Foncier non bâti :	29.36 %

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Vote des comptes administratifs 2015 :

- **Assainissement** :

voir ci-dessus

- **Commune** :

voir ci-dessus

• Taux d'imposition 2016 : légère augmentation des bases. Les taux restent identiques à 2015 :

- taxe d'habitation : 4.95%

- foncier bâti : 9.67% - foncier non bâti : 29.36%

• Vote des budgets primitifs 2016 «assainissement» et «Commune» :

- **Assainissement** :

dépenses d'exploitation : 193 692 €

dépenses d'investissement : 160039 €

recettes d'exploitation : 118171 €

recettes d'investissement : 100 162 €

- **Commune** :

dépenses de fonctionnement : 1 018 111 €

recettes de fonctionnement : 519 317 €

(+ 498794 € résultat reporté)

dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 857 122 €

• Travaux en forêt : parcelles 18, 10, 34 pour 6000 €.

• CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) : rétrocession par la CCPH à la Commune de 43231 € sous forme de fonds de concours.

• Adoption de la charte de gouvernance du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Les permis de construire sont instruits par la CCPH. Les décisions restent de la compétence des communes.

• Eclairage municipal : poursuite du remplacement des 112 points lumineux. Désignation de l'entreprise Haefely de Lure après consultation. Subvention du SIED 40000 €. Reste à charge de la Commune 10000 €.

Généralisation progressive de l'installation d'ampoules LED qui permettent une importante économie d'énergie.

CHAUFFAGE SANITAIRE 90

Chauffage - Sanitaire - Plomberie
Toutes Energies

48 Av. Jean Moulin
90000 BELFORT
Tél. 03 84 28 49 83
Fax 03 84 22 48 36
chauffage.sanitaire90@orange.fr


immoreecht

Achat / Vente / Location
neuf et ancien
(estimation gratuite)

63 Rue de Besançon
90000 BELFORT

Tél. 03 84 21 78 91
WWW.IMMOREECHT.COM

eric.immoreecht.com

Isolation
BALBimax

CONSULTEZ LE PRO DE L'ISOLATION!

Jusqu'à
30%
d'économie
d'énergie

*" Pour tout projet,
pour tout type d'habitation,
un résultat à la hauteur
de votre exigence
avec BALBimax "*

**ISOLATION
BALBimax**
20 cm de Balbitherm®

**ISOLATION
TRADITIONNELLE**



Isolation thermique ultraperformante



**ENTREPRISE
CERTIFIÉE**

(Éligible au Crédit d'Impôt)

S.A.S BALBIMAX - 10, rue de l'Église - 70400 CHALONVILLARS
Tél. 03 84 21 67 50 - Fax : 03 84 21 66 81 • www.balbimax.fr - info@balbimax.fr



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

Démarche à faire en mairie jusqu'au 31 décembre de l'année en cours afin de pouvoir voter l'année suivante.

Se munir d'un justificatif de domicile (facture EDF, ...) et d'une pièce d'identité valide.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Claude KUBLER, maire, vice-président de la CCPH

Alain HARTMANN, adjoint

Stéphanie CHEVRIER, conseillère déléguée communale à la CCPH

Francine FRESARD, liaison avec l'école

Yves GERMAIN, conseiller délégué à la communication

Christelle LEGROS

Michel MERIOT, délégué suppléant au SIED

Jean-Claude MICHAUX, liaison avec les associations

Sylvie MILBERGUE, conseillère déléguée à l'environnement

Christian PY, conseiller délégué à l'assainissement, délégué communal à la CCPH

Anne-Lise RIVERO, conseillère déléguée à la gestion de la salle polyvalente

Sophie SEYRIG, déléguée communale à la CCPH

Brigitte YVINEC

Raymond PETRY, colonel honoraire de l'Armée de l'Air, commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur, est décédé le 8 janvier 2016 à 88 ans au cours de son troisième mandat.



L'ensemble du conseil municipal est unanime pour exprimer ici la haute appréciation de sa compagnie, de sa droiture, de ses engagements très dévoués au sein des associations (comité des fêtes, A Cœur Ouvert), des avis qu'il exprimait au cours de nos réunions et enfin nos vifs regrets.

Daniel NICODEME, conseiller délégué à la gestion des forêts communales et délégué au SIAEP, a pris en cours d'année le poste d'employé municipal nouvellement créé en contrat « emploi aidé ». Il a en conséquence démissionné du Conseil municipal.

Le Conseil municipal le remercie pour son engagement long de 4 mandats et pour son dévouement.

ATELIERS DU PÔLE PÉRISCOLAIRE (voir article page 11)

Le trimestre est divisé en 2 périodes, l'inscription est valable pour 1 période soit :
1^{ère} période du 12 septembre au 18 octobre / 2^{ème} période du 03 novembre au 16 décembre.

ACTIVITES DE DECOUVERTE 15h45 à 16h30

LUNDI	SOPHRO-RELAXATION avec Amandine RENAUX 3-6 ans (10 enfants)
	REVUE DE PRESSE 6-12 ans (14 enfants) <i>On décortique la presse locale et on découvre le dessous d'un journal</i>
MARDI	L'ART DES SCOUBIDOUS 6-13 ans (14 enfants) <i>Réalisations d'objets, d'animaux, de bijoux etc. en scoubidou</i>
	GYM TONIC KIDS ans (14 enfants) <i>Une approche ludique de la gym pour s'amuser et se défouler</i>
JEUDI	ATELIER MUSICAL avec Cyril NICOLIER 6-12 ans (10 enfants) <i>Inscription sur les 2 premiers trimestres en vue d'une représentation en mai 2017</i>
	ATELIER D'ÉCRITURE 6-12 ans (12 enfants) <i>Gagner ou redonner le goût d'écrire et de lire pour le plaisir, à travers des petits jeux</i>
VENDREDI	EXPRESSION ORALE-IMPRO 3-6 ans (14 enfants) <i>On apprend à jouer un rôle à travers des petits jeux d'expression</i>
	ZUMBA avec Charlotte EDELBLUTTE 6-12 ans (12 enfants)
VENDREDI	JEUX SPORTIFS 6-12 ans (18 enfants) <i>Courir, sauter, lancer à travers différents jeux extérieurs</i>
	ATELIER CHANSON avec Vincent MOUGIN 3-6 ans (10 enfants)
VENDREDI	JEUX COLLECTIFS 6-12 ans (18 enfants) <i>Des jeux avec ou sans ballon pour jouer ensemble, en équipe</i>
	MODE ET STYLE : 1er trimestre « collection automne » 6-12 ans (14 enfants) <i>Création de la collection 2016-2017 du périscolaire : Les enfants créent leurs looks pour la création d'un mini catalogue de mode et d'un défilé pour le spectacle</i>

16h30/17h00 Gortfer

ATELIERS 17H00 à 18H00

PRÉPARATION DU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE 1ER TRIMESTRE : Danse 3-6 ans (12 enfants max)
"LE JOURNAL DU PÉR" 6-12 ans (10 enfants) <i>Création d'un journal, atelier de rédaction dans l'optique de proposer une parution par trimestre</i> <i>L'objectif : informer les familles des activités et du fonctionnement du périscolaire...</i>
ACTIVITÉ THÉMATIQUE 3-6 ans (10 enfants) <i>Cet atelier se déroule en 4 séances :</i> <i>séance 1 : sensibilisation au thème à travers des jeux,</i> <i>séances 2 & 3 : activité manuelle et/ou activité cuisine,</i> <i>séance 4 : débat/mise en situation.</i> <i>Le planning sera communiqué en début d'année.</i> <i>Quelques thèmes abordés : droits de l'enfant, solidarité, environnement, etc.</i>
BRICOLAGE ET CRÉATION : LE TRICOTIN 6-12 ans (12 enfants) <i>Fabriquons de jolis objets en laine, à l'aide du tricotin.</i>
ART VISUEL : 1er trimestre : peindre à la manière des grands peintres 6-12 ans (12 enfants) <i>Une approche ludique de l'art à travers différents techniques de peinture.</i>
ACTIVITÉ THÉMATIQUE 6-12 ans (14 enfants). <i>Cet atelier se déroule en 4 séances :</i> <i>séance 1 : sensibilisation au thème à travers des jeux,</i> <i>séances 2 & 3 : activité manuelle et/ou activité cuisine,</i> <i>séance 4 : débat/mise en situation.</i> <i>Le planning sera communiqué en début d'année.</i>
JARDIN PÉDAGOGIQUE et LUTTE ANTI GASPILLAGE 3-12 ans (12 enfants) <i>Les enfants créent leur jardin pédagogique et mettent en place des actions contre le gaspillage : La brigade « anti-gaspi » participe à l'élaboration d'affiches préventives pour l'école et le pôle, distribue des informations dans les ateliers ou les classes, réalise des petits films promotionnels, organise des activités etc.</i>
PRÉPARATION DU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE 1ER TRIMESTRE 6-12 ans (14 enfants)
SKETCHS ET PUBLICITÉS DÉTOURNÉES



Secrétariat de mairie

Madame Sophie UTTEWILLER
Secrétaire

Tél : 03 84 28 60 39

Courriel :
mairie.chalonvillars@gmail.com

www.mairie-chalonvillars.e-monsite.com

Accueil du public :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 14h00 à 18h00

Fermeture le mercredi

Nous écrire :

Mairie de Chalonvillars
42 rue Principale
70400 Chalonvillars

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS non accompagnés :

elle a été rétablie par décret du 2/11/2016 et sera **obligatoire à partir du 15 janvier 2017**.

Pour voyager seul à l'étranger, le mineur devra présenter une carte d'identité ou un passeport, le formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale et la photocopie du titre d'identité du parent signataire.

Cette nouvelle réglementation vise à renforcer les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme afin notamment d'éviter le départ de mineurs vers la Syrie.

CARTES DE SÉJOUR :

Les étrangers désireux d'obtenir ou de retirer un titre de séjour devront se présenter au guichet de la Préfecture de Vesoul.

Pour plus de renseignements, contactez les services de la Préfecture au 03.84.77.70.89

www.haute-saone.gouv.fr

Pôle emploi :

horaires, inscription, accompagnement, création d'espace personnel, etc...

www.pole-emploi.fr



Maison du Territoire
3 rue Martin Niemöller
70400 Héricourt
Tél. 03.84.46.98.70
Fax : 03.84.46.98.71

Toutes les informations utiles
sont disponibles sur le site
www.cc-pays-hericourt.fr

Certificat d'immatriculation (ex-carte grise) :

Avant de circuler sur la voie publique, tous les véhicules terrestres à moteur (voitures particulières, 2 roues et scooters - y compris les moins de 50 cm³ - motos, quads, cyclomoteurs, tricycles, quadricycles, camping-cars, camionnettes, tracteurs et autres engins agricoles), ainsi que les remorques dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 500 kg (y compris les remorques agricoles), doivent être immatriculés.

Renseignements à la Préfecture de Haute-Saone au 03.84.77.70.89 ou sur <http://www.haute-saone.gouv.fr>

Recensement militaire : Journée Défense et Citoyenneté JDC

Pour qui ?

Démarche civique obligatoire pour les filles et les garçons à l'âge de 16 ans.

Le recensement s'inscrit dans un véritable parcours de citoyenneté.

Comment se faire recenser ?

Se rendre à la Mairie de son domicile, à partir du mois de son 16^{ème} anniversaire et dans les 3 mois qui suivent muni du **livret de famille** de ses parents et d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois ainsi que de sa pièce d'identité.

Le représentant légal du mineur peut également faire la démarche.

Une attestation de recensement en un seul et unique exemplaire vous sera délivrée par la mairie. Vous devez la conserver précieusement.

CE DOCUMENT VOUS SERA DEMANDÉ :

- ✓ pour l'examen du permis de conduire
- ✓ pour l'inscription au baccalauréat
- ✓ pour l'inscription dans les facultés, etc...

Il vous est conseillé de remettre une photocopie pour toute demande et de garder toujours l'original car il ne pourra jamais vous être délivré de duplicata, même en cas de perte.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- Le standard du service national :

03 81 87 18 81

[http://www.defense.gouv.fr/jdc/
parcours-citoyenneté](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyenneté)



CONTRAT PACT HABITAT 2014 - 2019 : programme d'action concertée territoriale.

Le programme Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA) est en cours sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Il permet la mobilisation de subventions pour les propriétaires occupants et bailleurs qui veulent réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat.

- Amélioration de la performance énergétique (chaudière, isolation, menuiseries, ...),
- Adaptation au vieillissement et/ou au handicap, maintien à domicile,
- Rénovation d'habitat dégradé occupé ou vacant,
- Amélioration et remise sur le marché de logement locatif,
- Amélioration du cadre de vie (ravalement de façades).

Subventions de l'ANAH (Agence Française pour l'Amélioration de l'Habitat), du Conseil départemental et de la Communauté de Communes.

Pour connaître les **conditions d'éligibilité et de recevabilité**, contacter SOLIHA, mandaté par la CCPH :

SOLIHA HAUTE-SAÔNE – 2, place du moulin des prés – BP 60317 – 70006 VESOUL CEDEX
Tél : 03 84 75 38 56 contact.hautesaone@solihha.fr

Permanence mensuelle : tous les 1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h,
dans les locaux de la CCPH – 3 rue Niemöller - 70400 Héricourt.



Assistants maternelles de la commune

contacter le Relais Parents Assistants Maternelles.

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS (RPAM) :

Maison de l'enfant – 1, faubourg de Montbéliard
Héricourt – Tél : 03 84 36 60 66.

Prestations placées sous l'égide de la CCPH et réservées aux habitants de la Communauté de Communes.

- **Service multi-accueil** : pour les enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans. Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h. Tarifs en fonction de la déclaration fiscale des revenus du foyer et du nombre d'enfants à charge. Vos interlocuteurs : Catherine Mangin, directrice. Tél : 03 84 36 60 65
catherine.mangin@payshericourt.fr

- **Relais Parents Assistants Maternels** : service gratuit de conseil destiné aux parents, assistants maternels et aux enfants. Horaires du secrétariat : mardi et vendredi de 11h à 12h30. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h. RV possibles : mardi et jeudi après-midi, samedi matin. Vos interlocuteurs : Christelle Symons et Magali Manton – Tél : 03 84 36 60 66
magali.manton@payshericourt.fr

L'association Familiale Laïque Lure-Champagney



Renseignements auprès du Conseil
Départemental des Associations Familiales
7, rue des Etangs - 70290 PLANCHER BAS
06 65 47 65 29 - af170@laposte.net - www.cnafal.org
cdafal70@blogspot.fr

Location de la salle polyvalente :

Modalités et tarifs : Les réservations se font en Mairie.

Les consommations d'électricité et de gaz ne sont pas comprises dans le forfait ci-dessous :

	Habitants	Extérieurs	Caution	Acompte
JOURNEE De 8h00 à 8h00 le lendemain	130 €	210 €	500 €	50 €
WEEK-END Samedi 8h00 au lundi 8h00	200 €	320 €	500 €	100 €
SOIREE 17h00 à 8h00 (sans repas)	100 €	160 €	500 €	50 €
APERITIF 11h00 à 14h00 (sans repas)	40 €	Pas louée	500 €	40 €

Acompte et caution :

A la réservation, un acompte est demandé.

Il ne sera pas remboursé en cas d'annulation de la réservation.

A la remise des clés, une caution est demandée. Elle sera rendue une fois l'état des lieux effectué.

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée à la réservation pour couvrir d'éventuels dégâts occasionnés par l'utilisateur.

TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE :

- Concession de 15 ans pour une tombe de 2m² : 46 €
- Concession de 30 ans pour une tombe de 2m² : 92 €
- Concession de 50 ans pour une tombe de 2m² : 153 €
- Concession à perpétuité pour une tombe de 2m² : 610 €
- Concession pour 50 ans pour une mini-tombe (cave-urne) : 1700 €

Dimensions : 0.80 (L) x 0.80 (l) x fronton arrière 0.70 (Ht maxi)
La gravure sera identique pour chaque emplacement.

Coût de 2 € par lettre.

De même pour une plaque normalisée 10 x 4cm scellée sur une des stèles du jardin du souvenir : 10 €.

- COLUMBARIUM : Concession d'une case pour 50 ans : 1200 €
- Le dépôt des cendres au jardin du souvenir est gratuit.

VENTE DE BOIS D'AFFOUAGE aux particuliers :

tarif de 7 €/m³.
Se faire connaître en mairie.

Inscriptions à l'école :

Merci aux parents d'inscrire absolument leurs enfants à l'école du village. Il est très important de maintenir les effectifs afin d'éviter une fermeture et de conserver les 5 classes. Les inscriptions sont prises toute l'année en mairie : se munir du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille.

Effectifs scolaires 2016 / 2017 :

108 élèves répartis en 5 classes.

- Classe de Madame Odile ROY-AULLEN : 27 élèves
Petite section : 15 élèves
Moyenne section : 11 élèves
Grande section : 1 élève
- Classe de Madame Corinne SKORA : 23 élèves
Grande section : 13 élèves
Cours préparatoire : 10 élèves
- Classe de Mmes Sylvie VAMBOIS-Valérie GEHANT : 16 élèves
Cours élémentaire 1ère année
- Classe de Madame Lucie VANDEWEEGHE : 17 élèves
Cours élémentaire 2ème année
- Classe de Madame Delphine TERNYNCK : 25 élèves
Cours moyen 1ère année : 10 élèves
Cours moyen 2ème année : 15 élèves

Inscriptions à l'école :

Les inscriptions sont enregistrées toute l'année.

Pour cela, il faut s'adresser en mairie, muni du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille.

L'accueil en maternelle peut se faire dès 3 ans.

Les parents d'élèves délégués : élus en octobre 2016

- Classe de PS - MS : Monsieur Etienne ESCLAPEZ
- Classe de GS - CP : Madame Caroline LAMIRAL
- Classe de CE1 : Madame Catherine DUVAL
- Classe de CE2 : Madame Sabrina VERRIER
- Classe de CM1 - CM2 : Madame Laetitia MONNIER
- Suppléante : Madame Lucie HAASZ – JUILLARD



Ecole de Châlonvillars

3, rue de la Benade

Directrice : Madame Sylvie VAIMBOIS

Tél. : 03 84 21 16 53

ecole.chalonvillars@ac-besancon.fr

PÔLE PERISCOLAIRE

inscriptions à la cantine et à la garderie

Pôle périscolaire de Châlonvillars

Directrice : Madame Caroline DEWIER

Tél. : 09 83 24 16 53

acm-chalonvillars@bbox.fr

L'accueil périscolaire à lieu à ECHENANS pendant les vacances scolaires.

La structure est ouverte aux enfants scolarisés à l'école de Châlonvillars.

Elle est gérée par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Les horaires d'accueil sont :

- Le matin : de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 13h30

- L'après-midi : de 15h45 à 18h30.

Lors de tous ces temps d'accueil, nous proposons diverses activités aux enfants.

(voir tableau page 7) www.payshericourt.fr

Renseignements et/ou inscriptions :

Caroline DEWIER (directrice) joignable au 06 14 97 24 57 ou par mail :

pole.chalonvillars@payshericourt.fr

VOUS DEMENAGEZ ?

Signaler votre changement d'adresse :

EDF, GDF, mairie, Centre des Impôts, Communauté de Communes, Syndicat des Eaux, Caisse d'Allocations Familiales, assureurs, Sécurité Sociale (assurance maladie), mutuelles, banques, employeur, école...

www.changementdadresse.com

HORAIRES DE BUS (Lignes Saônoises)

Horaires juillet 2016

	LS10A1 Immjv--	LS10A2 Im-jv--	LS10A2 --m---	LS10A2 --m---
CHALONVILLARS				
Fontaine	7h20	13h50	13h50	13h50
Auberge fleurie	7h22	13h52	13h52	13h52
BELFORT				
Rue de Londres	7h35	-	-	-
Faubourg de Lyon	7h40	-	-	-
Gambetta	7h48	14h05	14h05	14h05
Hôpital	-	14h10	14h10	14h10
	LS10R1 Im-jv--	LS10R1 --m---	LS10R1 --m---	LS10R2 Immjv--
BELFORT				
Gambetta	12h05	12h05	12h05	18h00
Rue James Long	12h15	12h15	12h15	18h10
Lycée Follereau	12h20	12h20	12h20	18h15
Rue de Londres	12h30	12h30	12h30	18h25
CHALONVILLARS				
Auberge fleurie	12h38	12h38	12h38	18h33
Fontaine	12h40	12h40	12h40	18h35

HERIVA

TRANSPORT A LA DEMANDE :

service de transports personnalisé organisé par la CCPH ouvert à tous et particulièrement aux personnes à mobilité réduite sur le territoire de la CCPH avec raccordement à l'Aire Urbaine.

Voir www.cc-pays-hericourt.fr pour les informations nécessaires (réservation, tarif, PASS OK bus + train sur l'Aire Urbaine, etc...).

Réservations par téléphone :

0 810 070 400

ou par mail hericourt@synergihp.fr

Tarifs :

4.50 € pour le titre Aire Urbaine jour
8 € pour le PASS OK journée
18 € pour le PASS OK hebdomadaire
52 € pour le PASS OK mensuel

Hartmann Pompes funèbres Marbrerie

202 av. Jean-Jaurès 90000 BELFORT
Tél. 03 84 26 62 20

4 av. Oscar Ehret 90300 VALDOIE
Tél. 03 84 26 36 31

4 rue du 11 novembre 70400 HERICOURT
Tél. 03 84 46 42 75

31 G rue F. Mitterrand 90800 BAVILLIERS
Tél. 03 84 28 38 11

VOILAND Fleurs «Les myosotis»



Fleurs Naturelles
Fleurs Artificielles
Plaques Funéraires

2 bis, rue de Turenne
90300 VALDOIE
☎ 03 84 26 17 23

Ouvert le lundi et dimanche matin

CALENDRIER ELECTORAL : élections en 2017

Bureau de vote : mairie de Châlonvillars.

- Election présidentielle :
1^{er} tour dimanche 23 avril

2^{ème} tour dimanche 7 mai.

- Elections législatives :
dimanches 11 et 18 juin.

Désignation des 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

- Elections sénatoriales : 170 sièges seront à pourvoir le dimanche 24 septembre.
Les municipalités désignent leurs délégués chargés de prendre part à l'élection.

• **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT (CCPH) :**

Maison du Territoire – 3 rue Martin Niemoller – 70400 HERICOURT – Tél : 03 84 46 98 71

contact@payshericourt.fr – www.payshericourt.fr / Président : Fernand BURKHALTER

Compétences : économie, emploi, formation et insertion professionnelle, déchets, développement durable, transport, aménagement du territoire, petite enfance (crèches), accueil périscolaire, culture (médiathèque, ludothèque, école de musique), équipements sportifs.

• DEPUTE de la 2^{ème} circonscription : Jean-Michel VILLAUME jmvillaume@assemblee-nationale.fr - www.depute-villaume.fr

Permanence parlementaire : 2 rue Desault – 70200 LURE – Tél : 03 84 62 40 20

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

• CONSEIL DEPARTEMENTAL - Canton de Héricourt 1 : 23 rue de la Préfecture – BP 20349

70006 Vesoul Cedex. Conseiller départemental : Jean-Jacques SOMBSTHAY (maire de Mandrevillars).

• SENATEURS de la Haute-Saône : Alain JOYANDET – Michel RAISON.

• CABINET de SOINS INFIRMIERS : horaires, lieu

- Châlonvillars : 22 rue de Frahier – 03 84 22 47 13 / 06 08 25 11 89

- Mandrevillars : rue des Chenevières – 03 84 55 88 37 / 06 08 25 11 89

• Médecin de garde : 3966 (médecin régulateur, conseils par tél., etc...) ou **15 (urgences vitales)**

• Sapeurs-pompiers : 18 • Appel d'urgence européen : 112

• SAMU : 15 ou SAMU 90 : 03 84 58 15 15

• Pharmacie de garde : 3237 ou www.3237.fr

• Police – gendarmerie : 17 • Gendarmerie d'Héricourt : 03 84 46 09 32 (79, faubourg de Besançon)

• Centre antipoison de Strasbourg : 03 88 37 37 37

• Allo Enfance maltraitée : 119

• Services aux malentendant : 114

• Accueil sans abri : 115

• Sida Info Service : 0800 840 800

• Enfants disparus : 116 000

• Commissariat de police d'Héricourt : 03 84 36 64 22 (11, rue André Boulloche)

• Centre hospitalier de Belfort-Montbéliard : 03 84 98 80 00 (14 rue de Mulhouse – Belfort)

• Centre de Prévention et d'Education Familiale (sida, MST, alcoolisme, toxicomanie, IVG, ...)

21 avenue Jean Jaërès – Belfort – Tél : 03 84 28 17 12

• Clinique de La Miotte : 03 84 55 52 52 – Avenue de La Miotte – Belfort.

• Crèche intercommunale : Maison de l'Enfant – 1 faubourg de Montbéliard – 70400 Héricourt – Tél : 03 84 36 60 66

• Médiathèque et ludothèque intercommunales : 1 rue de la Tuilerie – 70400 Héricourt – Tél : 03 84 46 03 30

Site : www.mediathèque.payshericourt.fr

• Ecole de musique : 2 rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie – 70400 Héricourt – Tél : 03 84 56 73 02

Courriel : ecole.musique@payshericourt.fr

• CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), 45 rue du Général de Gaulle – 70400 Héricourt

Tél : 03 84 36 67 70 – ccas5@wanadoo.fr

• SOS Violences Femmes : SAFED (Service d'Accueil des Femmes en Difficultés) :

association humanitaire d'entraide sociale – 100 rue du Baron Bouvier – 70000 Vesoul – Tél : 03 84 76 00 10.

• Association d'Aide Aux Victimes 70 (AAV 70) : 1 rue Paul Petitclerc – 70000 Vesoul – Tél : 03 84 78 18 44.

• Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : 14 rue Violet – 25000 Besançon

Tél : 03 81 83 48 19

• Conciliateur de justice : la conciliation est un moyen gratuit, simple et rapide pour régler un litige et parvenir à un accord à l'amiable. S'adresser au CCAS en mairie.



POINT D'ACCES AU DROIT :

Structure mise en place par le Conseil Général, afin de permettre aux hauts-saônois d'avoir une information sur leurs droits, une orientation ou une aide dans leurs démarches administratives :

- Vous avez un problème d'ordre familial (séparation, succession, enfants, personnes âgées)

- Vous désirez connaître vos droits et obligations en tant que locataire ou propriétaire

- Vous rencontrez des soucis avec un organisme de crédits, une société de démarchage à domicile...

- Vous êtes en conflit avec un voisin, un commerçant, un artisan, votre employeur, une administration...

- Vous êtes confrontés à une situation de violence, de

discrimination...

- Vous êtes surendettés, menacés d'expulsion.

Point d'Accès Au droit de LURE : Place de la gare.

Tél. : 03.84.30.58.22.

Permanences : jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

La démarche est gratuite et confidentielle.



Le garage automobile **AUTOCLEAN** existe depuis 2011. Implanté d'abord à Essert dans des locaux enclavés, les activités ont été transférées à Chalonvillars en avril 2016, au 21 rue de Frahier dans un local largement mieux adapté et acquis par le repreneur.

L'entreprise est très visible depuis la RN 19 et la rue de Frahier. Ce transfert lui a permis de développer ses activités et de créer un emploi.

L'effectif est de 4 personnes.

Elle est dirigée par M. et Mme HERZOGENRATH.

L'activité consiste en la réparation automobile (toutes marques), la mécanique générale, les pneumatiques, l'achat et la vente de véhicules d'occasion, le dépannage et le remorquage.

L'activité carrosserie fait partie des projets.

L'atelier de 400 m² comporte 4 ponts élévateurs. Le «show room» bien visible de la Route Nationale s'étend sur 200 m²; il est attenant aux locaux administratifs climatisés.

Un grand parking permet de stocker en sécurité les voitures en attente ou réparées.

Le garage est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h30. Le samedi matin de 9h à 12h.

Tél : 03 84 26 23 63 - autoclean90.essert@gmail.com

Merci d'accorder votre confiance à ce nouveau commerce du village.

Une entreprise artisanale d'électricité vient de s'établir à Chalonvillars :

La société «**M'Elec Services 70**» a ouvert son activité début novembre 2016.

Monsieur Emmanuel SIMON est à votre disposition pour tous travaux d'électricité, extension, rénovation, mise aux normes, dépannage, devis.

Contact : 07 69 34 77 20

melecservices70@gmail.com

Merci de lui réserver votre confiance.



21 rue de Frahier
70400 Chalonvillars

Tél. 03 84 26 23 63

Mail :
autoclean90.essert@gmail.com



M 'Elec Services 70

Route Nationale
70400 CHALONVILLARS

Travaux d'électricité ,extension, rénovation,
mises aux normes ,dépannages
Devis et conseils...

09 51 74 88 10 / 07 69 34 77 20 melecservices70@gmail.com

MODERNISATION DE LA DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE

Dans le cadre du choc de simplification initié par le gouvernement, une réforme est en cours concernant la délivrance des titres d'identité : développement de la dématérialisation, renforcement de la lutte contre la fraude.

En Haute-Saône, 14 communes sont dotées du Dispositif de Recueil, communs aux deux démarches (CNI et passeports).

Héricourt est maintenant équipée de ce dispositif informatique sécurisé, dédié au recueil des demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports. La carte d'identité est gratuite.

CES DEMARCHES SERONT POSSIBLES A HERICOURT A PARTIR DE JANVIER 2017.

Plusieurs avantages sont attendus pour l'usager comme pour les agents des mairies :

- L'usager peut effectuer sa demande dans la commune de son choix, pourvu qu'elle soit équipée ;
- Ce dispositif évitera de produire des documents d'état civil pour ces demandes (CNI et passeports) ;
- Réduction du temps d'accueil au guichet ;
- On disposera de services connexes, tels que le paiement en ligne du timbre fiscal, ou bien la fourniture de justificatifs de domicile dématérialisés munis par l'Administration d'un code-barre, permettant de sécuriser les échanges de données et de lutter contre la fraude ;
- La demande simplifiée de renouvellement, qui doit aussi entrer en vigueur, devra accélérer le traitement des demandes (les empreintes digitales étant déjà saisies) ;
- Un équipement mobile sera disponible à la préfecture pour recueillir les demandes de personnes à mobilité réduite.

Les communes non équipées pourront continuer à offrir un service de proximité, comme habituellement.

Voir : www.service-public.fr
www.diplomatie.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr

GESTES ET COMPORTEMENTS QUI SAUVENT

Suite aux attentats de ces derniers mois en France, le SDIS70 et la préfecture de Haute-Saône reconduisent les actions de formation réalisées en 2016. De nouvelles formations d'initiation aux gestes et comportements qui sauvent seront dispensées de février à début mars 2017 dans 28 casernes du département.

Les inscriptions, uniquement en ligne, sont à faire à l'adresse :

<http://www.sdis70.fr/gestes-et-comportements-qui-sauvent.htm>

Dates des formations à la caserne d'Héricourt (2 heures) :

- Mercredi 22 février à 14h30

- Mercredi 1 mars à 14h30

Formations gratuites ouvertes à tous publics à partir de 10 ans.

Contenu des formations :

Alerter les secours, faire un massage cardiaque, utiliser un défibrillateur cardiaque, arrêter une hémorragie, sensibilisation au dégagement d'une victime, à la mise en position d'attente d'une victime.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE
 AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER (à l'extérieur) → **2/ SE CACHER**

ALERTE
 ET TOUTES LES FORMATIONS 2017

CHOISIR SON EXTINCTEUR

LES CLASSES DE FEU

LES CLASSES DE FEU	Eau + Additif	Poudre	Mélange de carbonate de CO2	Poudre spéciale
A Feu de bois, papier, tissu, carton	✓	✓		
B Feu de liquide ou solide inflammable: essence, alcool, huile	✓	✓	✓	✓
C Feu de gaz: de gaz de cuisine ou de gaz de chauffage		✓	✓	✓
D Feu de métal: sodium, magnésium, aluminium, calcium				✓
F Feu électrique				✓

HAISON: eau + additif, poudre
 VOITURE: poudre
 FRITEUSE: poudre, CO2
 ARMOIRE ÉLECTRIQUE: CO2
 CHAUFFERIE: poudre
 LOCAL À POUBELLE: eau + additif, poudre

RECOMMANDATION: Choisissez un extincteur adapté à vos besoins, évitez un modèle surdimensionné
EXEMPLE: Voiture de 1 à 2 kg, habitation de 6 à 8 kg, plus le volume à protéger est important, plus l'extincteur sera volumineux, n'oubliez pas de consulter le mode d'emploi et de le faire contrôler périodiquement.

LABBAYE

90850 ESSERT

**FIUL - GASOIL
GNR BO**

PAIEMENT TROIS FOIS SANS FRAIS
PAR CB

03 84 21 32 34

labbaye@labbaye.fr

L'énergie est notre avenir, économisons la !



**Le Pain
Antique**

03 84 90 53 13

63 rue Du Général de Gaulle
90850 ESSERT

Mardi Mercredi
Jeudi Vendredi Samedi
6 h 30 - 13 h

Dimanche 7 h - 12 h 30

Menuiserie SALVADOR
Menuiserie Générale
Artisan de père en fils
BOIS PVC ALU



Agencement-Cuisine-Terrasse-Escalier
Fumoirs-Dressing-Parquet-Isolation...

SALVADOR Laurent - 06 78 49 56 02
SALVADOR Claude - 06 83 00 07 13

1 Rue du Bois 70400 GONVILLARS
E-mail : claudesalvador@wanadoo.fr
Tél. 03 84 27 40 66 - Fax 03 84 27 41 37



PAPETERIE

CARTOUCHES

Bureau Vallée

Le discount est dans notre nature

MOBILIER

HIGH-TECH

BVDRIVE

Déposez votre liste scolaire en magasin,
Nous la préparons pour vous !



Et nous couvrons aussi vos livres, agendas
et carnets de liaison !



59 rue de Besançon - 90000 BELFORT - 03 84 21 89 30

www.bureau-vallee.fr



Le bien vivre ensemble

Nous rappelons chaque année ces mêmes recommandations. Certains de nos concitoyens semblent s'en affranchir sans se préoccuper de leur voisinage ou des incidences financières de leur négligence.

• Nuisances sonores et bruits de voisinage

L'arrêté DDASS / N°21 du 18 mai 2006 abroge les dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 septembre 1990, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Art 1. Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Art 2. Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux, en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils, des appareils, de quelles natures qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Art 4. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent s'effectuer que :

***Les jours ouvrables de 9h à 12h et
de 14h à 19h30***

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Article R1334-31 du Code de la Santé Publique

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Article R623-2 du Code Pénal

Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe.

Les personnes coupables des contraventions prévues au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, [...] est puni des mêmes peines.

**Toute infraction à ces 2 articles est
punie d'une contravention
de la 3^{ème} classe
(450 € au maximum).**

ANIMAUX

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

NEIGE

En cas de neige ou de gel, les propriétaires ou locataires sont tenus de débayer la neige ou le verglas des trottoirs devant leur immeuble.

La neige ne doit pas être poussée à l'égout ni sur la voie publique.

Chiens dangereux : permis de détention obligatoire au 1^{er} janvier 2010

Les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (catégorie 1) et de chiens de garde et de défense (catégorie 2) doivent être titulaires d'un permis de détention au 1^{er} janvier 2010.

Ce permis est délivré par les maires, sur présentation d'un certain nombre de pièces, notamment une évaluation comportementale du chien, réalisée par un vétérinaire, et une attestation d'aptitude du maître, obtenue avec un formateur agréé. Celle-ci nécessite une formation portant sur l'éducation et le comportement canin, ainsi que sur la prévention des accidents. Les propriétaires ou détenteurs sont donc invités à consulter en mairie ou sur le site internet de la Préfecture des départements de leur choix, la liste des formateurs habilités. Le défaut de permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende. L'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes ayant entraîné une incapacité temporaire de travail et l'homicide involontaire provoqué par un chien sont punis de peines allant selon les cas de 2 à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 à 150 000 € d'amende.

C'est la loi du 20/06/08 qui a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Pour en savoir plus le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités territoriales propose de consulter le dernier numéro d'infos presse du Ministère mais aussi le dépliant pratique réalisé par les Ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur.

• **Le brûlage des déchets verts est strictement interdit. De même que tout feu ouvert.** En effet, nous devons préserver la qualité de l'air que nous respirons tous. Arrêté européen 2011133-0006 du 9 juillet 2012.

• **DECHETS VERTS :**

ils doivent être déposés à la déchetterie d'Héricourt.

Le SYTEVOM a toutefois mis en place une *incitation intéressante* pour le traitement des déchets verts à domicile avec *l'avantage de recycler et valoriser notre humus et notre broyage pour notre propre compte. En prime, les économies de trajets à la déchetterie.* En effet, 16000 tonnes/an sont collectées (64kg/hab./an) et représentent un coût de collecte de 620 000 €, somme qui impacte fortement nos factures OM.

- **Compostage domestique** : coût de 20 € TTC, quel que soit le modèle de composteur (bois de 400 ou 600 litres, ou plastique 400 litres). Rendez-vous sur le site du Sytevom. Voir ci-dessous.

- **Le broyage à domicile** : possibilité d'obtenir une *subvention à hauteur de 30% du montant de l'acquisition, plafonnée à 450 € pour les particuliers.* Voir www.sytevom.org

Conditions d'éligibilité : habiter le territoire du SYTEVOM ; être un particulier ; acquérir un broyeur d'une puissance minimale de 4cv ou 3000W.

On peut aussi en mutualiser l'achat et l'usage.

Le broyage et le paillage présentent, de plus, de nombreux autres avantages. Pour des informations plus détaillées, rendez-vous sur www.sytevom.org rubriques « broyage » ou « prévention ». Et pour toute demande, on peut télécharger le formulaire nécessaire, le remplir et l'accompagner des pièces justificatives. Contact possible par mail : prevention@sytevom.org ou tél : 03 84 76 98 05.

• **TRI** : Action IMPORTANTE > voir www.sytevom.org et les documents CCPH diffusés auprès de chaque foyer.

Ne mettre dans les conteneurs que ce qui est préconisé. Tout rejet de conteneur est financièrement pénalisant pour la collectivité.

- LE TRI SE SIMPLIFIE. Seuls les emballages se trient dans nos bacs jaunes domestiques. Pas les objets, ou la vaisselle.

- **C'est un emballage ? Je jette en vrac dans le bac JAUNE** bouteilles et flacons en plastique et métal, sacs et sachets en plastique, barquettes plastique et métal, pots et boîtes plastique et métal, films, emballages papier et carton, briques alimentaires aérosols vides. Les papiers déchiquetés ne sont pas acceptés.

- Je trie le verre : J'apporte et jette dans la benne à verre au point d'apport volontaire : bouteilles, pots et bocaux *débarrassés de tout cerclage ou capsule métalliques.*

- La vaisselle et la miroiterie (verres spéciaux) sont destinées à la déchetterie.

- Piles et ampoules électriques usagées : les grandes surfaces sont équipées pour recevoir ces objets.

- Bac VERT : je jette le reste de mes déchets dans la poubelle des ordures ménagères.

- Je peux composter chez moi mes déchets de nourriture.

Il existe une solution pour chaque déchet : poubelles jaunes, poubelles vertes, déchetterie, compostage et ressourcerie.

TRI BIEN FAIT = FACTURES CONTENUES

Un doute ? Une question sur le tri ? Contacter la CCPH à Héricourt service collecte - Tél : 03 84 46 98 73 ou trions@payshericourt.fr ou encore voir les documents diffusés par la CCPH.

- **GUIDE DU TRI** : voir documents CCPH

**ORDURES
MENAGERES
DECHETTERIES**
LE TRI est un ACTE
CIVIQUE.

**CALENDRIER 2017
DES
COLLECTES OM
(conteneur vert)
et TRI (conteneur
jaune) :**

*Le ramassage est
effectué chaque 15
jours à date fixe à comp-
ter du 01/01/2017.*

Les conteneurs doivent
être présentés fermés
et sans surcharge. Ils
seront sortis devant
les domiciles la veille
au soir et retirés des
trottoirs dès le ramas-
sage effectué. Le code
barres doit être visible
de la rue.

CONTENEURS : vous êtes nouvel arrivant au village, vous avez un souci avec votre conteneur, la composition de votre famille change, ... Contactez la CCPH au 03 84 46 98 73 de 9h à 11h45 ou trions@payshericourt.fr

TARIF, FACTURATION, REGLEMENT : la CCPH a la compétence de ces questions. Rappel : le prélèvement automatique est possible. www.cc-pays-hericourt.fr

RAPPEL : la CCPH n'assure pas le ramassage des encombrants à domicile.

• **DECHETTERIES** :

- **Châlonvillars** : le point de dépôt (ancienne carrière) encore en activité est équipé de deux bennes et n'accepte que certains encombrants tels que matelas, sommiers, petit mobilier de bois ainsi que des objets métalliques (roues sans pneus, électroménager). Les autres déchets (pneus, gravats, vieux bidons de peinture ou solvants, huiles, ...) ainsi que les déchets verts seront apportés sur les sites d'Héricourt ou Saulnot.

Horaires : tous les samedis

Été (avril à octobre) : de 16h à 18h - Hiver (novembre à mars) : de 15h à 17h. Le 1^{er} lundi de chaque mois : de 10h à 12h.

- **Héricourt** : www.cc-pays-hericourt.fr

Été (de mars à octobre) : de 13h30 à 18h le lundi ; de 9h à 12h et de 13h30 à 18h du mardi au samedi.

Calendrier des collectes 2017					
Châlonvillars - Mandrevillars - Luze					
Ramassage les lundis :					
<i>sauf vendredis 28 avril, 22 décembre et 29 décembre</i>					
<i>Le 1^{er} mai est remplacé par le 28 avril, le 25 décembre est remplacé par le 22 décembre,</i>					
<i>le 1^{er} janvier 2018 est remplacé par le 29 décembre</i>					
JANVIER :	2	9	16	23	30
FEVRIER :	6	13	20	27	
MARS :	6	13	20	27	
AVRIL :	3	10	17	24	28
MAI :	8	15	22	29	
JUIN :	5	12	19	26	
JUILLET :	3	10	17	24	31
AOÛT :	7	14	21	28	
SEPTEMBRE :	4	11	18	25	
OCTOBRE :	2	9	16	23	30
NOVEMBRE :	6	13	20	27	
DECEMBRE :	4	11	18	22	29

■ TRI
■ OM

Hiver (de novembre à fin mars) : de 13h30 à 18h le lundi ; de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du mardi au samedi.

- **Saulnot** :

Été (de mars à octobre) : de 14h à 18h le mardi et le mercredi ; de 9h30 à 12h et de 14h à 18h le vendredi et samedi.

Hiver (de novembre à fin mars) : de 13h30 à 16h30 le mardi et le mercredi; de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi et le samedi.

• **POINTS D'APPORT VOLONTAIRE** : uniquement destinés à la collecte des emballages en verre.

3 points sont disponibles dans le village : rue Frézard, salle polyvalente et cimetière.

Sont à exclure les verres spéciaux de vaisselle, type Pirex, et la miroiterie (vitre de fenêtres ou d'inserts de cheminée, miroirs) qui seront déposés en déchetterie.

• **RAPPELS** :

- **tout dépôt sauvage est interdit** et sera sanctionné par la loi : contravention de 5^{ème} classe jusqu'à 2500 €, ou délit ou tribunal.

- **le brûlage des déchets (verts ou autres) est strictement interdit.**

• **PESTICIDES** : leur utilisation est maintenant très encadrée. Voir l'article sur «L'EAU».

Nous ne pouvons plus tolérer que de pareils agissements perdurent au village.
Les cas se répètent.

Deux exemples retiennent particulièrement l'attention.
Les photos ci-dessous illustrent bien le peu de respect que certains jeunes du village, ou venus d'ailleurs, portent aux équipements collectifs, au bien commun !!

Par exemple, l'espace jeune est quasiment détruit ... Il a pourtant été construit et aménagé particulièrement pour eux. Par ailleurs, le comité des fêtes avait financé la table de ping-pong, laquelle a été en partie détruite seulement quelques mois après son installation.



Si on laisse faire, les fenêtres de la salle polyvalente (double vitrage), finiront également par être toutes détruites.

Plusieurs vitres à double vitrage ont déjà été changées, dont une percée de part en part par un ballon de foot. C'est dire la force que l'on y a mis. Il y a bien d'autres endroits au village pour jouer au football ! Les photos montrent bien les impacts du ballon sur les vitres.

Rappelons-nous l'incendie de l'école en juillet 2014 : acte volontaire s'il en est...



CELA EST TROP !

Sans compter les dépôts sauvages devant l'ancienne carrière.



• L'EAU POTABLE

www.syndicatdeseauxchampagney.fr

Les installations, équipements, réseaux, le traitement, la facturation, etc... sont délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagne (SIEAP) qui s'appuie sur ses services techniques et administratifs pour la production, la distribution et la gestion. Le SIAEP alimente environ 15000 habitants via 250 km de canalisations et vend plus de 1 million de m³ à 6300 foyers. La moyenne annuelle consommée est de 39M³ par habitant.

Le comité syndical est composé d'un président, de deux vice-présidents et des 32 délégués élus par les communes adhérentes. Ses missions : vote des budgets, détermination des investissements et des travaux d'entretien, fixation des tarifs, recouvrement des factures, etc...

Pour les interventions des fontainiers (travaux), les tarifs des différentes redevances ou autres informations utiles peuvent être consultés sur

www.syndicatdeseauxchampagney.fr

- Pour la Haute-Saône seize communes sont adhérentes : Brevilliers, Champagney, Chagey, Châlonvillars, Chenebier, Couthenans, Echenans-sous-Mont-Vaudois, Echavanne, Errevet, Frahier et Chatebier, Luze, Mandrevillars, Plancher Bas, Plancher les Mines, Tavey et Ronchamp.

- Pour le Doubs : Laire.

- Autres collectivités clientes pour partie de leurs besoins : Héricourt, le Syndicat des eaux de Giromagny, la CAB (Communauté d'Agglomérations Belfortaine pour les communes de Evette-Salbert, Banvillars, Buc, Urcerey, Argiésans), et enfin Magny d'Anigon.

Syndicat des eaux de Champagney :
37 av. de la gare 70290 CHAMPAGNEY
Tél : 03 84 23 17 92 - Fax : 03 84 23 26 74
Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

administration@siaep.fr ou
facturation@siaep.fr

Des analyses de l'eau sont pratiquées régulièrement, notamment par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les études portent sur la qualité de l'eau au captage ainsi que dans chaque commune adhérente. Leurs résultats sont disponibles en mairie et sur le site du Syndicat.

Que faire en cas de problème ?

- Fuite, coupure, eau sale, branchement :
dans la journée : 03 84 23 17 92
après 17h : 07 77 82 92 43



- Déménagement, questions sur abonnement et/ou facture :

03 84 23 17 92 - facturation@siaep.fr

- Construction, demande de plan : 09 62 12 57 34
plan@siaep.fr

- Comptabilité, finances, relations avec les Administrations :

03 84 23 17 92 - administration@siaep.fr

TARIF 2017 :

. Redevance fixe annuelle : 38 € HT

. Prix : 1,08 € HT/m³

. Redevance pollution : 0,29 € HT/m³

. Redevance prélèvement : 0,11 € HT/m³
(Les deux redevances sont reversées à l'Agence de l'Eau)

. TVA : 5.5 %

Tous les autres tarifs sont disponibles sur le site du SIAEP.

• LES EAUX USEES

- Tout raccordement d'eaux pluviales, drainage, grille de garage, etc... est interdit sur le réseau des eaux usées. Si une anomalie est détectée, la mise en conformité sera imposée et vérifiée par la mairie.

- **NE RIEN JETER DANS LA CUVETTE DES WC** (lingettes, serpillières ou autres objets).

Les lingettes, même dites biodégradables, ne sont pas dégradées lorsqu'elles parviennent à la station d'épuration.

Il y a un très fort risque de colmatage et de blocage des pompes. Cela induit deux conséquences majeures : coût important des réparations, arrêt de la station pour remise en état.

Pendant ce temps, les eaux usées s'écoulent vers le milieu naturel, entraînant sa pollution...

- Les branchements particuliers aux réseaux d'assainissement et pluvial sont sous la responsabilité des propriétaires. Ils sont soumis à surveillance de conformité par la mairie. En cas d'anomalie, la mise en conformité sera exigée. Les agents communaux vous remercient de votre accueil favorable.

- Une intervention entre le particulier et le regard du réseau (assainissement ou pluvial) est à la charge du propriétaire. Coût de 300 € environ. Réalisation par une entreprise spécialisée.

• LES PESTICIDES ou produits phytosanitaires

La commune de Châlonvillars a initié une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux. Cette action est portée par la Communauté de Communes et cofinancée par l'Agence de l'Eau. Le coût de l'étude

est d'environ 3500 €, subventionné à 20%.

Pour l'achat de matériel, la subvention est de 80%.

Les réglementations européennes et nationales évoluent sans cesse vers plus d'encadrement et de restriction de manière à préserver les eaux de ruissellement, les milieux aquatiques et les nappes souterraines, ainsi que la biodiversité, l'impact sur l'environnement et la santé. Le stockage des produits est également réglementé.

Le rapport établi par FREDON FRANCHE COMTE (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), très complet, peut être consulté en mairie. Diagnostic des pratiques actuelles, des zones traitées et de leur environnement, configuration géologique, pente des sols, objectifs à atteindre, conseils pour des alternatives au désherbage chimique, actions préventives, etc...

L'utilisation de produits chimiques est maintenant très restrictive.

Concernant les collectivités, «l'enregistrement des pratiques phytosanitaires» est une obligation qui relève du règlement européen du 21/10/2009, dont la mise en application est intervenue le 14/06/2011 en France. La trame d'un enregistrement comportant a minima le nom du produit, la zone traitée, la dose utilisée et la cible visée est obligatoire et doit être conservée pendant au moins trois ans ».

Les collectivités ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires à compter du 01/01/2017.

Concernant les particuliers, les produits disponibles dans le commerce ont maintenant subi une forte sélection : nombreux sont ceux dont la vente est interdite (et même l'emploi). Les producteurs ont fait évoluer leurs fabrications vers des produits conformes aux normes, ou bien ont restreint les doses d'application. Il est nécessaire enfin, en plus de l'environnement, de protéger les applicateurs et la population en général des effets néfastes sur la santé. On peut parler d'enjeu sanitaire.

La contamination des eaux franc-comtoises par les produits phytosanitaires, qu'elles soient superficielles ou souterraines, a pour origine leur utilisation en agriculture, mais aussi dans le cadre de l'entretien des espaces publics, voiries, jardins, voies ferrées, etc. Les quantités employées pour le traitement de ces zones non agricoles sont moins importantes qu'en zone agricole. Mais elles semblent contribuer de façon significative à la pollution des eaux : les surfaces traitées sont le plus souvent imperméabilisées (pavés, émulsion, macadam), les quantités utilisées sont a priori relativement importantes. Concernant l'agriculture, ces restrictions et/ou interdictions doivent intervenir. Le plan Eco-phyto 2018 a pour objectif la réduction, d'ici 2018, de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires.

DATES	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS
6 janvier	Mairie	Vœux du maire
8 janvier	Association sportive	Randonnée raquettes
27 janvier	Comité des fêtes	Assemblée générale
19 février	Association sportive	Randonnée
7 mars	A Cœur Ouvert	AG + repas friture
11 mars	Parents d'élèves + CdF	Carnaval
18 mars	Association sportive	Collecte de livres au lavoir
19 mars	Association sportive	Randonnée
6 avril	A Cœur Ouvert	Repas grenouilles à Pesmes
9 avril	Association sportive	Randonnée
22 avril	Comité des fêtes	Chasse aux œufs
30 avril	Association sportive	Randonnée
Mai	A Cœur Ouvert	Voyage en Autriche
14 mai	Association sportive	Marche populaire avec Mandrevillars
21 mai	Comité des fêtes	Foire de Châlonvillars
28 mai	Association sportive	Fête des mères (vente de fleurs)
11 juin	Association sportive	Randonnée
30 juin	Parents d'élèves	Portes ouvertes à l'école
22 septembre	Comité des fêtes	Soirée des nouveaux arrivants
1 octobre	Paroisse	Repas d'amitié
4 novembre	Parents d'élèves	Halloween
12 novembre	Comité des fêtes	Bourse aux jouets
15 novembre	Association sportive	Assemblée générale
18 (ou 25) novembre	Mairie	Libération de Châlonvillars (1945)
19 novembre	A Cœur Ouvert	Repas dansant d'automne
26 novembre	Châlonvil'Arts	Marché de Noël
2 décembre	Parents d'élèves + CdF	Saint-Nicolas
3 décembre	Association sportive	Téléthon
9 décembre	Mairie	Repas des Anciens

COMITE DES FETES

2016 un nouveau bureau
L'assemblée générale s'est déroulée le 29 janvier 2016.
Le bureau n'étant maintenant élu que pour 1 an, un nouveau bureau a été élu :

Président : Yves RAPP

Vice-président : Jackie DUBUISSON

Trésorier : Caroline LAMIRAL

Trésorier adjoint : Jean-Paul HUYGHE

Secrétaire : Jean-Claude MICHAUX

Secrétaire adjoint : Damien BOUVIER

Membres actifs : J-René IPPONICH et Yohann SOLDAN

Vous remarquerez que 3 jeunes gens nous ont rejoint, nous avons justement besoin d'idées neuves.

Les animations habituelles ont été programmées.



En cette année 2016 nous avons organisé :

Après-midi jeux de société (28 février) : notre quatrième après-midi jeux de société a permis de passer un dimanche en famille avec la participation de la société AGARTHA (de Belfort) qui en commercialise à Belfort. Rappelons que l'accès et la participation sont gratuits.

Le Carnaval (5 mars) : une nouvelle association de parents d'élèves (Les Petits Chalonvillais) s'étant créée fin 2015, c'est tout naturellement qu'elle a repris à son compte l'organisation du Carnaval. Toutefois le comité des fêtes continue de soutenir (au moins financièrement) cette manifestation.

La Foire (15 mai, 3^{ème} dimanche de mai) : l'organisation est bien rodée aux différents postes. Nous tenons à remercier chaleureusement les nouvelles personnes qui sont positionnées au sein des différents groupes. Encore une fois nous avons eu du beau temps, ce qui a grandement contribué au succès de cette manifestation. Les bénéfiques de la foire, fruits d'un collectif dynamique, permettent d'organiser d'autres instants conviviaux tout au long l'année pour le plus grand nombre.

L'accueil des nouveaux arrivants (23 septembre) : soirée toujours bien accueillie par les nouveaux arrivants présents, sur 22 familles invitées, 6 sont venues (2 fois plus qu'en 2015) et 2 se sont excusées. Un grand merci aux anciens qui y participent, sans lesquels cette soirée ne pourrait pas être ce qu'elle est, mais il pourrait y en avoir plus.

Saint Nicolas (3 décembre) : l'organisation de cette manifestation est, elle aussi, reprise par «Les Petits Chalonvillais», soutenue, là encore, par le comité des fêtes.

Les illuminations de fin d'année : elles furent toutes réparées et testées les dimanches (et en semaine). Nous avons pu ajouter un nouveau motif. Grâce à la généralisation de la technologie LED nous avons moins de réparations, ce qui nous a permis de finir un peu plus tôt. L'année prochaine nous essaierons de faire des nouveaux motifs si nous avons des grilles mais surtout nous essaierons d'équiper des lampadaires supplémentaires. Merci à la petite équipe qui a bien travaillé, renforcée par 3 nouvelles personnes.

ASSOCIATION SPORTIVE DE CHÂLONVILLARS

L'Association Sportive de Châlonvillars est rattachée à la FFEPGV (Fédération Française d' Education Physique et de Gymnastique Volontaire), 1^{ère} fédération non compétitive par le nombre d'adhérents et 5^{ème} tous sports confondus.

Notre domaine d'action est le **SPORT SANTE**.

Nous proposons des activités ouvertes au plus large public possible, de l'adhérent bien entraîné à la personne qui souhaite reprendre une activité physique. Durant le saison dernière nous comptons 153 adhérents.

Pour la saison 2016 - 2017 les activités proposées sont les suivantes :

Renforcement musculaire, travail cardio, cuisses et abdos fessiers, fitball, étirements, step®. :

Mardi de 20h à 21h à Châlonvillars avec BRIGITTE

Mardi de 14h 15 à 15h 15 à Mandrevillars avec MARTINE

Mercredi de 20h à 21h à Mandrevillars avec MARTINE

Multi-activités adapté aux seniors : travail de la souplesse, étirements, travail cardio, renforcement musculaire et relaxation

Vendredi de 9h 15 à 10h 15 à Châlonvillars avec BRIGITTE

Marche nordique : Jeudi de 9h à 10h 20 à Chenebier avec URSULA

«Gym trois pommes» : Mercredi de 15h 15 à 16h 15 à Châlonvillars avec BRIGITTE

Tendance Aérobic : Lundi de 18h 30 à 19h 30 à Châlonvillars avec BRIGITTE

Danse enfants 6-10 ans : Mercredi de 14h à 15h à Châlonvillars avec BRIGITTE

Zumba® ados (moins 18 ans) : Mercredi de 17h à 18h à Mandrevillars avec BRIGITTE

Zumba® adultes : Jeudi de 20h à 21h à Châlonvillars avec BRIGITTE

Prochaines randonnées pédestres organisées par CHRISTIAN : Les prochaines sorties prévues en 2016-2017

• dimanche 11 décembre 2016 et dimanche 8 janvier 2017 : sorties raquettes.

• les dimanches 19 février, 19 mars, 9 avril, 30 avril, 11 juin : randos.

D'AUTRES ACTIVITES

Dimanche 28 mai, jour de la fête des mères, nous organisons notre traditionnelle **vente de fleurs**, de 9h à 12h au lavoir de Châlonvillars afin de nous aider à financer les activités sportives et les achats de matériels.

Dans le même but, le samedi 18 mars, au lavoir sera organisée une **collecte de livres**. Vous pouvez aussi les déposer durant toute l'année au 2 B rue de Frahier. Comme chaque année nous participons à l'organisation du TELETHON en collaboration avec les villages voisins.



Nous présentons à chacun de vous nos meilleurs vœux pour l'année 2017

Nos remerciements aux municipalités de Châlonvillars et Mandrevillars, notre reconnaissance à la Caisse d'allocations familiales de Haute-Saône.

Et un grand merci à toutes les entreprises qui, fidèlement, soutiennent nos actions.

Pour demander notre brochure complète et pour toute autre information contacter le 03 84 90 06 15

Composition du bureau :

Marc FRANDAZ, président

Christian BELLE, vice-président

Monique GUSCHMANN, secrétaire

Danièle GRIMONT, trésorière

Chantal JODART, trésorière adjointe

Membres actifs :

Roberte CONSOLINI, Colette FRANDAZ,

Viviane GUILLEMINOT, Monique GUSCHEMANN,

Véronique HERSANT, Jean-Jacques JODART, Marielle

PERRIN, Chantal THEVENOT, Jacques TISSERAND.

2017 sera une année de renouvellement du bureau de l'association : président(e), trésorier(e) et autres postes.

L'association sportive ce sont des activités physiques certes, mais c'est aussi de la convivialité. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles qui composent le bureau : n'hésitez pas **nous avons besoin de vous** pour que l'association puisse perdurer.



30^{ÈME} TÉLÉTHON

- Décembre 2016

Pour ce 30^{ème} Téléthon les bénévoles de Châlonvillars, Echavanne, Errevet, Frahier et Mandrevillars se sont à nouveau associés pour partager ces moments de festivité et apporter leur soutien à la recherche.

Les animations étaient réparties sur plusieurs week-ends et proposaient un programme varié et de qualité, ouvert à toutes les générations : théâtre, musique, sport et vente de produits.

Pour cette édition 2016 nous avons collecté la somme de 7236,98 € qui sera intégralement reversée à L'AFM Téléthon.

Nous remercions tous nos partenaires pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans la réalisation de ce défi : les municipalités pour la mise à disposition des locaux, les enseignants et les élèves pour leur investissement ainsi que les parents et les commerçants et artisans pour leur soutien logistique.



Merci à tous et nous prenons rendez-vous pour l'année prochaine.

TELETHON À L'ÉCOLE

Course relais de solidarité. Dons faits par les enfants et leurs parents : 309 €.



DES NOUVELLES DU JUDO AU VILLAGE

La section de judo de Châlonvillars, sous la maîtrise de son professeur Thierry DEVAL, peut s'enorgueillir d'avoir été à l'origine du talent de Valentin SCHMIDT qui a débuté la pratique du judo au village.

Extraits ci-dessous d'un article paru dans L'Est Républicain (novembre 2016) :

Valentin SCHMIDT découvre le judo à six ans au dojo de Châlonvillars. Il rejoint ensuite, car il est dans les meilleurs, le club belfortain de l'ASMB et côtoie Ghislain LEMAIRE.

Ce nouvel entraîneur lui montre la voie avec ses onze podiums européens et mondiaux individuels et par équipe en senior.

Son idole : Teddy RINER, judoka français aux huit titres mondiaux et double champion olympique dans la catégorie «lourds».

Thierry DEVAL souligne que Valentin est une bonne personne, un travailleur, et ne rate jamais un entraînement. Il est sérieux. Cela contribue à faire la différence, en plus de qualités physiques indéniables. De plus, son gabarit de 90kg et sa technique de gaucher, qui peut dérouter l'adversaire, sont des avantages.

Valentin SCHMIDT, 19 ans, est dopé à l'idée de côtoyer l'élite des seniors. Il vient de participer mi-novembre aux championnats de France 1^{ère} division seniors à Montbéliard et mesure cet honneur, car en tant que junior il entre dans la cour des grands. Et, sur le tatami, il prend garde à appliquer le code moral et l'esprit du judo : *le respect de l'autre*.

Il est étudiant à Besançon en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.



CHALONVIL'ARTS

L'association (association loisirs créatifs : peinture, vannerie) existe depuis 11 ans. Nous nous réunissons chaque vendredi après-midi dans le local des associations de 14 h à 17 h. avec Nicole comme animatrice.

C'est par une exposition de nos tableaux et de toutes nos créations que nous montrons le savoir faire des membres de l'association lors de notre marché de Noël/exposition vente qui a lieu le dernier dimanche du mois de novembre.

Françoise DUCOTÉY, présidente





ACCA : L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE de Châlonvillars

Elle regroupe une quinzaine de membres et son fonctionnement est régi par la loi type 1901 avec statuts et règlements.

Quelques informations concernant cette société, son fonctionnement et ses activités :

La mairie abrite son siège social. Le domaine chassable recouvre le territoire chalonvillais, plaine et forêt. Le budget annuel de fonctionnement est de l'ordre de 2 500 €.

Pour pouvoir pratiquer leur activité, les sociétaires adhérents à l'ACCA doivent être titulaires du permis de chasser et s'acquitter annuellement

- du montant de la validation et droits de chasse à la Fédération Départementale des Chasseurs, de la cotisation à l'ACCA,
- du prix des bracelets de marquage du gibier prélevé couvrant le montant des dégâts occasionnés par le grand gibier, sangliers principalement,
- d'une location à la commune pour chasser sur le domaine public,
- du montant d'assurances collective et individuelle.

La chasse est réglementée par les décrets préfectoraux qui définissent et planifient les espèces chassables. Les prélèvements de grand gibier tel que sangliers et chevreuils, de petit gibier tel que le lièvre, sont quantifiés par la Fédération Départementale des Chasseurs et l'Unité de Gestion Cynégétique du secteur en regard des comptages et observations effectués.

La régulation des autres espèces : renards, blaireaux et autres mustélidés, est aussi une préoccupation des chasseurs et piégeurs. Ils sont à votre service si besoin.

Faisans et perdrix de souche naturelle n'existent plus sur le territoire.

Les membres de l'ACCA participent aussi concrètement à la protection

- *de la nature* : ramassage d'objets abandonnés de toutes sortes et en tout lieu, signalement de dépôts sauvages : gravats, déchets verts, évacuation du gibier tué le long des routes, ...
- *des semis et des cultures* : installation à la demande des agriculteurs et entretien de clôtures électrifiées

pour contenir les sangliers, piégeage des corvidés, agrainage dissuasif, occupation des postes d'affût pendant la saison estivale.

Malgré tout nous avons encore eu des dégâts de sangliers importants en automne, dans les prairies et les pelouses près des habitations, ce que nous déplorons malgré nos efforts à les cantonner en forêt.

Des agrainoirs pour le petit gibier à plumes sédentaire et des pierres de sel pour le grand gibier sont à leur disposition tout au long de l'année.

Une jachère apicole sur un terrain généreusement mis à disposition, a été réalisée avec l'aide d'un agriculteur, en partenariat avec les Fédérations Régionale et Départementale des chasseurs pour protéger et favoriser la faune sauvage, et renforcer les colonies d'abeilles domestiques pendant la belle saison.

Les postes de tir, souvent équipés de chaises, sont régulièrement entretenus ainsi que les espaces forestiers, pour garantir une meilleure sécurité en action de chasse. Des pancartes informatives sont placées en périmètre des espaces chassés en battue. Rappelons que la campagne et la forêt où s'exerce notre activité sont partagées avec tous : promeneurs, cavaliers, cueilleurs, vététistes, ... Cela implique respect mutuel, courtoisie et comportement sécuritaire.

Merci à tous ceux qui soutiennent nos actions et partagent nos objectifs de nature propre.

Bienvenue aux jeunes qui ont intégré l'équipe cette saison. Nous accueillons aussi bien volontiers d'autres personnes, chasseurs ou non, pour partager avec nous une journée en plein air.

N'hésitez pas à nous contacter toute l'année et à nous rencontrer au chalet du Grand Bois, les dimanches pendant la période de chasse.

Ce début d'année est pour toute l'équipe l'occasion de vous présenter ses meilleurs vœux pour 2017.

Le conseil d'administration élu au printemps 2016 :

J-C. Thiéry : Président

J-P. Salvador : Vice-Président

C. Mallet : Trésorier

J. Jardon : Secrétaire

B. Py : Administrateur.

CLUB «A CŒUR OUVERT»

A Châlonvillars, le Club «A Cœur Ouvert» qui cette année regroupe 101 adhérents, accueille, avec amitié et sympathie, tous ceux et celles désireux de partager ses activités, à partir de 50 ans. Cotisation annuelle 15€.
Les réunions hebdomadaires du jeudi après-midi sont consacrées aux jeux (cartes, scrabble, triminominos, etc...)

Activités 2016

3 Mars assemblée générale suivi d'un repas friture
5 au 8 mars voyage côte D'opale - Festival de la coquille
Saint-Jacques
Visite du blockhaus d'Eperlecques 1^{er} base V1-V2
Lieu de mémoire œuvrant aujourd'hui pour la paix
Ville D'ETAPLES balade sur le port de pêche
7 Avril repas Grenouilles à Pesmes
6 octobre repas spectacle cabaret Belcour à St-Nabord (88)
20 novembre repas d'Automne dansant

Activités 2017

7 Mars assemblée générale avec repas friture
6 Avril repas Grenouilles à Pesmes
Mai voyage à déterminer direction Autriche
19 Novembre repas d'automne

Pour tout renseignement ou adhésion contacter la présidente
Mme Deschenes - Tél. 03 84 28 60 84

Sortie Côte d'Opale



Rampe de lancement de fusées V2 pointées sur Londres et Anvers



Blockhaus d'Eperlecques, 130 000 tonnes de béton
sur 1 ha et 22 mètre de haut

Sortie St Nabord



BEBES LECTEURS

Depuis 2013 des enfants de 3 mois à 3 ans se réunissent de 10h45 à 11h15 au pôle périscolaire de Châlonvillars rue de la Benade.



Ces premiers lecteurs ont grandi et intégré l'école maternelle. La fréquentation de ces ateliers GRATUITS, animés par 3 bénévoles de l'association Lire et Faire lire est en baisse. En conséquence nous avons programmé pour 2017 un atelier mensuel au lieu des deux habituels. Vous en trouverez ci-dessous le détail. Ce calendrier pourra, bien évidemment, être revu à la hausse en fonction des demandes des mamans et nounous et de la fréquentation des bébés.

Il y a parfois des sourires sceptiques sur l'intérêt que peut porter un bébé de 3 mois à la lecture.

Nous vous invitons à franchir le seuil du périscolaire avec votre enfant, et vous pourrez observer aussitôt dans ses yeux, ses gestes, toute la curiosité suscitée à la lecture d'un livre coloré, à des voix nouvelles et inconnues, à la rencontre d'autres bébés., au plaisir de la manipulation des livres de différentes formes et matières, bref c'est un moment magique que vous partagerez avec votre enfant et les enfants dont vous avez la garde.

Renseignements : Bernadette DUCATILLON
Tél portable : 06 64 17 26 00

LES MARDIS DE 2017

17 JANVIER - 07 FEVRIER - 07 MARS
04 AVRIL - 03 MAI - 06 JUIN

Vacances d'été

03 OCTOBRE - 07 NOVEMBRE
05 DECEMBRE

VIE PAROISSIALE

La paroisse, c'est :

- 4 villages : BUC, CHALONVILLARS, ECHE-
NANS ET MANDREVILLARS, qui forment un
secteur au sein du doyenné d'HERICOURT.

- 1 prêtre et

- 1 Equipe d'Animation Pastorale

- 1 chorale et des groupes

- 1 Eucharistie (messe) chaque week-end

L'Equipe est là pour vous rencontrer, pour les
demandes de baptême, catéchèse, mariage,
funérailles...

Une permanence est assurée par des laïcs le
mercredi et une fois par mois, le jeudi, par le
prêtre, à la cure de Châlonvillars.

Ces 4 villages se rencontrent régulièrement
par les divers engagements de leurs habi-
tants: préparation aux sacrements, groupe de
partage biblique, liturgie, rencontres du
Rosaire, déjeuner convivial des mercredis de



l'Avent et du Carême, marche pour le Téléthon, bénédiction des
cavaliers et des verres de l'amitié et bien d'autres.

C'est aussi :

- 1 déjeuner paroissial qui a lieu le 1^{er} dimanche d'octobre, à
la salle polyvalente de Châlonvillars : un moment de partage
convivial, ouvert à tous, chacun y est attendu.

- 1 participation financière : le denier de l'Eglise que nous
recevons dans nos boîtes aux lettres, par le biais d'une
enveloppe, assure le traitement des prêtres et des laïcs en
mission ecclésiale.

- Les frais de fonctionnement concernent notamment l'entre-
tien des églises, des bâtiments, le fuel pour le chauffage...
Votre contribution, à la quête, lors de chaque célébration à
l'église, permet de faire vivre la paroisse.

- N'hésitez pas à nous contacter, à nous rejoindre, pour faire
connaissance, pour prier et vivre ensemble un moment de la
vie de l'Eglise, peuple de Frères.

- Bonne année 2017.

- Des panneaux d'affichage, disposés à l'entrée des églises,
vous renseignent sur toutes les dates et messes du doyenné
d'Héricourt.

Vous pouvez contacter :

- L'Abbé Thierry DUBRET : 03 84 46 12 86 HERICOURT

- BUC : Josyane HENRY : 06 30 98 17 75

- CHALONVILLARS : Jean-Claude MICHAUX : 03 84 28 61 55

- CHALONVILLARS : Agnès RERGUE : 03 84 21 30 01

- CHALONVILLARS : Sophie SEYRIG : 03 84 22 81 76

- MANDREVILLARS : Bernard THEVENOT : 03 84 56 79 10



les nouveaux
commerçants



**SUPER U
ESSERT**

**Lundi au samedi
8h-20h**

**dimanche
8h45-12h45**

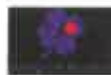


Voitures, Utilitaires, Mini bus...

Billetterie CONCERT et Spectacles Tickets de bus, Vélo



Française des jeux



**Cabine photo pièces d'identité,
photocopieuse et
développement photo**

Course U

Armoire à maturation pour une viande d'exception

Fumoir maison

Préparation Pizza fraîche Maison, Soupe, Plat du jour....

Un Chef pour Vous



et en plus... LIVRAISON A DOMICILE !!

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des Parents d'élèves «les Petits Chalonnillais» a tenu récemment son assemblée générale afin d'élire un nouveau bureau. Il se compose ainsi : Sabrina Verrier, présidente ; Laetitia Monnier, trésorière ; Etienne Esclapez, secrétaire et Céline Litschig, secrétaire adjointe.

Elle a pour but de dynamiser l'école et la commune grâce à des événements extra-scolaires pour nos enfants comme carnaval, halloween ou encore le traditionnel barbecue qui clôture l'année scolaire...

Comment participer ?

- En devenant membre, vous intégrez l'association et participez à l'organisation d'une ou plusieurs manifestations selon vos disponibilités.

- En soumettant de nouvelles idées, toute idée est la bienvenue pour proposer chaque année de l'originalité à nos enfants. Aucune idée n'est à mettre de côté !

- En donnant un petit coup de pouce pour une manifestation précise, en effet toute petite aide est toujours la bienvenue !

N'hésitez pas pour cela à rentrer en contact avec l'association ou l'un des membres croisé à l'école.

C'est simple, sans aucune contrainte et vous profiterez de la bonne humeur et la motivation de toute l'équipe !

A vos agendas : 11 mars 2017 : carnaval, 22 avril 2017 : chasse aux œufs et 30 juin 2017 : barbecue de l'école...

Contact : lespetitschalonvillais@gmail.com

MAIRIE

REPAS DES ANCIENS - 10 décembre 2016



Comme chaque année depuis plus de vingt ans, les membres du CCAS et le Conseil municipal accueillent nos aînés de plus de 70 ans pour le repas traditionnel de Noël à la salle polyvalente.

Belle journée de convivialité !

L'entrée et le plat principal (goulasch de cerf) ont été préparés par Christophe Matthieu, traiteur à Clairegoutte (70) et ont été très appréciés.

Les commerces locaux ont achalandé les autres mets.

L'apéritif et la photo de famille ont permis de renouer les liens entre tous les convives, au nombre d'une centaine.

Le service était assuré par les membres du CCAS et du Conseil municipal, heureux d'honorer nos anciens.

En 2016, le village compte 161 personnes de plus de 70 ans, dont 41 hommes, 50 femmes et 35 couples. La doyenne est Madame Marcelle PILLET, 98 ans, née le 17/04/1918.

Le doyen, présent ce jour, est Monsieur Jean BERNARD, 94 ans, né le 19/08/1922. La doyenne autour de la table est Madame Marie-Thérèse LAGUERRE, âgée de 96 ans.

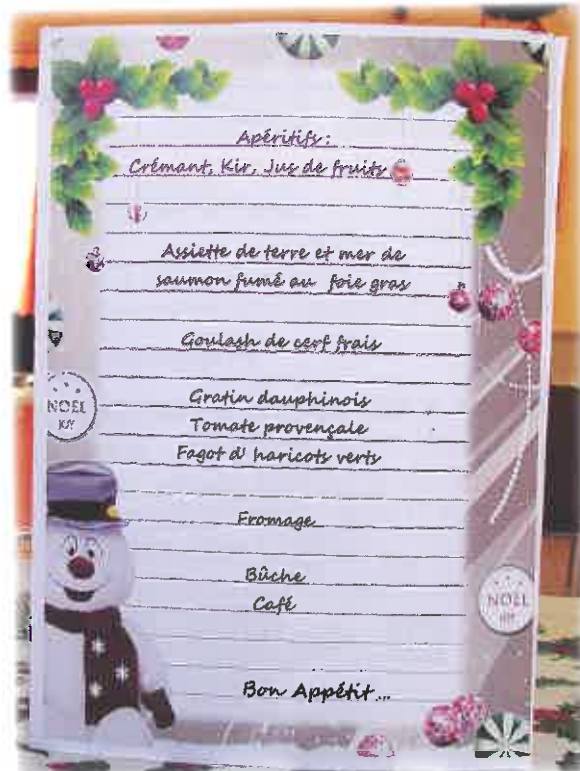
Les effectifs se renforcent cette année de 14 «petits nouveaux», nés en 1946.

Une pensée a été adressée aux 7 personnes disparues cette année.

Après le dessert, les buches de Noël offertes par Madame BALBINOT, le café et les alcools, vint le temps des danses et des farandoles.

Le traditionnel colis de Noël renferme, entre-autre, une bouteille de vin du Jura, sérigraphiée selon le buste en bronze de notre Marianne républicaine, présente dans la salle du Conseil municipal.

La satisfaction générale a fait plaisir à voir et chacun s'est dit : à l'année prochaine !



Remise des prix année 2015



Bravo à tous ceux qui aiment les plantes, les jardins d'agrément, les perspectives et ont la main verte.

PALMARES DES MAISONS FLEURIES 2016

AUBERGE FLEURIE-M. Louys, 5 route nationale
 M. et Mme BELLE, Rue de Frahier
 M. et Mme SALVADOR CHAVEY, 11 rue du chanoine Frézard
 M. et Mme DETTE, Rue de Frahier
 M. et Mme FOGGLI, 2 bis rue Principale

M. et Mme GIROT, Rue Principale
 M. et Mme GREGET, 26 rue de Chenebier
 Mme MUMBACH, 21 rue de Chenebier
 Mme VANDEVILLE, 3 rue de l'Eglise

NOËL À L'ÉCOLE

Chaque élève a reçu un cadeau du Père Noël et des papillotes, offerts par la municipalité. Mais, schuuff !! Il ne faut pas le dire...



**PÂTISSIER
CHOCOLATIER
GLACIER**



L. FRANÇOIS

La spécialité :
«les Crottes du Lion»

Tél./Fax 03 84 28 27 01

Place d'Armes

90000 BELFORT



Partenaire des collectivités et des
industriels pour le fonctionnement
des stations d'épuration



BMGE Aire de la Thur . 68840 Pulversheim

Tél. 03 89 50 60 50 . 06 89 08 15 51

Fax 03 89 50 60 51

E-mail : contact@bmge.net . www.bmge.net

SARL

DELLA VECCHIA F.



**Charpente - Couverture - Zinguerie
Réfection Toitures
Montage Ossature Bois**

6 bis, rue de Buc - 70400 CHÂLONVILLARS

Tél/Fax : 03 84 28 60 08- Port. 06 62 61 16 71

E-mail : sarldellavecchia@orange.fr

Site internet : www.sarl-della-vecchia.fr

LE PROJET D'ECOLE, LES ACTIVITES

Après le projet d'école portant sur la maîtrise de la langue et les règles du mieux vivre ensemble, l'école de Châlonvillars enchaîne sur un nouveau projet pour l'année 2017 et les suivantes. Celui-ci est en cours d'élaboration. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, différents sujets de réflexion ont été abordés. Il y a eu :

- Un spectacle de théâtre dont le thème était le droit des enfants ;
- Une animation sur la sensibilisation au monde du travail ;
- Une éducation aux premiers secours ;
- Un spectacle musical des petits et moyens de maternelle, ainsi que GS et CP avec chants et comptines. C'est l'aboutissement d'une initiation musicale avec Cyril NICOLIER, professeur de musique à «Inouïe» à Héricourt. Les enfants ont pu profiter des sorties de fin d'année. Elles sont financées par la coopérative scolaire et la municipalité qui prend en charge les frais de transport de ces sorties. Les classes de CE2, CM1 et CM2 (cycle III) sont allées au parc du Petit Prince, en continuité avec le travail fait concernant l'œuvre de Saint-Exupéry. Les autres classes sont allées à la ferme pédagogique d'Auxelles-Haut.

Comme chaque année, la classe de CM2 a profité d'une journée au restaurant «l'Auberge Fleurie» : confectionner le repas, dresser les tables, manger les mets préparés en se tenant bien. Encore un grand merci à M. Serge LOUYS pour son accueil, sa patience et son écoute dans le cadre de la semaine du goût. Merci pour sa fidélité après toutes ces années (que l'on ne compte plus).

L'année scolaire s'est terminée avec la journée portes ouvertes de l'école début juillet. Cette journée permet de montrer aux parents les différents travaux réalisés en cours d'année, de visiter les locaux, de rencontrer les enseignants et de familiariser les futurs élèves avec leur nouvel environnement.

108 élèves ont fait leur rentrée scolaire à l'école en septembre 2016.

Les enfants de CM1-CM2 ont pu faire une visite de la mairie de Châlonvillars dans le cadre de l'éducation morale et civique (EMC).

De même, les enfants du cycle III ont participé aux cérémonies commémoratives du 11 novembre. Ils ont fait l'appel des morts au monument et chanté la Marseillaise. Merci à eux et leurs enseignantes de leur implication dans le devoir du souvenir et dans la vie civique du village.

Cross du collège Simone Signoret : les classes du cycle III (CM1 - CM2 - 6^{ème}) de toutes les écoles primaires rattachées au collège Signoret du Territoire de Belfort, dont Châlonvillars, ont participé à un entraînement de cross d'endurance et c'est la classe de CM1-CM2 de Châlonvillars qui a remporté l'épreuve. Bien évidemment, les vainqueurs ont été très fiers et heureux de voir leurs efforts récompensés.

L'école en profite pour remercier Monsieur PANO de Châlonvillars (graveur - imprimeur) qui a fourni des trophées de récompense pour cette épreuve sportive. Ces mêmes enfants ont ensuite participé au challenge endurance de l'USEP.

Puis, comme en aboutissement de ces entraînements d'endurance, les écoliers, en partenariat avec l'Association sportive de Châlonvillars et en soutien au Téléthon, ont participé à une course-relais dans l'enceinte de la cour de l'école le vendredi 2 décembre 2016 par un temps magnifique. L'enthousiasme des enfants, sensibilisés aux notions de solidarité, empathie et générosité, faisait plaisir à voir ; et quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils apprirent que, grâce à leur participation, ils avaient récolté 310 € pour le Téléthon. Bravo à eux !

Le 7 décembre a eu lieu un spectacle pour les petites et grandes sections de maternelle (spectacle musical et scénettes de théâtre).

Le Père Noël est passé à l'école le 16 décembre avec ses cadeaux.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- **PISCINE** : A partir du 30 janvier 2017 et jusqu'au lundi 19 juin 2017, les classes de CE2, CM1 et CM2 pourront à nouveau profiter de séances de natation à la piscine du Parc (Belfort). 15 séances sont programmées.

- **LIRE ET FAIRE LIRE** : L'école bénéficie d'un atelier lecture pour les enfants de grande section grâce à l'association LIRE ET FAIRE LIRE. Cette animation est faite par des personnes bénévoles. Mesdames DUCATILLON, GRIMONT, GUILLEMINOT et MOUTENET.

Cette intervention a lieu durant 45 minutes par demi-groupe le lundi et le jeudi, pendant toute l'année scolaire.

«article de l'équipe enseignante»

- **PISTE CYCLABLE** et cheminement piétonnier sur la RN 19 : l'entreprise EUROVIA, après appel d'offres, a été adjudicataire en 2015 au prix le moins disant de 233 000 € HT. Les travaux plusieurs fois repoussés ont débuté début octobre 2016. Une concertation a été auparavant menée avec les riverains afin de délimiter précisément l'emprise de l'ouvrage. Le maire remercie les parties prenantes pour le bon esprit de compréhension et de collaboration dans lequel se sont déroulées les conversations.

- **REFECTION DES PEINTURES INTERIEURES DE L'EGLISE** : marché adjugé à 37610 € HT. Subvention de 25%.

- **ECLAIRAGE PUBLIC** : poursuite du programme de changement des points lumineux par la technologie « leds ». La lumière diffusée est blanc chaud. La couleur des équipements supports est rouge. La luminosité sera réduite de 50% entre 23h et 5h. Démarrage repoussé en janvier 2017 (délais de fabrication).

- **CLOCHES DE L'EGLISE** : travaux de réparation (moteurs et chaînes d'entraînement changés, mise aux normes des circuits électriques).

- **CIMETIERE** - aménagement et extension du columbarium. Dix-sept caves-urnes ont été installées (tarif de la concession : voir « informations pratiques »).



- **TRAVAUX ONF** : parcelles 18, 10, 34 pour 6000 €.

- **ECOLE** : achat d'un photocopieur avec prise USB et équipement WiFi (3700 €).

- **SALLE POLYVALENTE** : changement avec pose par nos soins des 9 radiateurs électriques. Changement des 25 tables (1125 € HT).

TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2017 :

- Mairie : réfection de la toiture, zinguerie et façades (printemps 2017). Coût : 90000 €.

Subventions obtenues : Etat 30000 € - Région 15000 €.

- Rue de Buc : 150000 €.

- Vidéo protection : 30000 €.



TABAC PRESSE L'EUCALYPTUS

CHÂLONVILLARS- RN 19
FLEURS - GADEAUX - PRESSING



Doriane, Angèle, Lionel vous accueillent
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 6h30 à 19h30
Dimanche de 7h30 à 12h30



PEUGEOT

GARAGE COLIN

AGENT PEUGEOT

42 rue Faubourg de Lyon
90000 Belfort - France
Tél +33 (0)3 84 21 02 07
Fax +33 (0)3 84 57 06 75

www.peugeot.com



Nord-Est

AGENCE BELFORT-MONTBELIARD
RD 83 - 90150 EGUENIGUE

Tél. : 03 84 57 39 40 - Email : belfort.montbeliard@colas-ne.com



Travaux publics et routiers
Application enrobés et enduits superficiels
Aménagements urbains
Voirie et réseaux divers
Terrassement
Assainissement
Alimentation en eau potable

Plateformes et sols industriels
Lotissements - Parkings
Cours et chemins privés

Blow-Patcher
Camion aspirateur

Devis gratuits



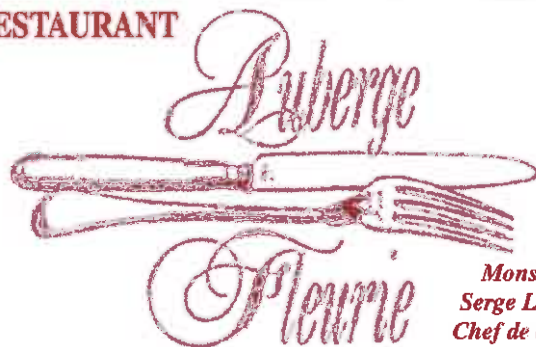
S.A.S KALBE

Transport
Travaux Publics
Pose de pavés
Pose d'enrobés
Démolition
Curage d'étang

2 rue du Général de gaulle 90850 ESSERT
Tél. 03 84 22 34 24 / Fax 03 84 58 12 00
E-mail : sa.kalbe@wanadoo.fr

www.kalbe-tp-90.fr

RESTAURANT



Monsieur
Serge LOUYS
Chef de cuisine

5, Route Nationale - 70400 CHÂLONVILLARS
Tél. 03 84 28 60 59 - Fax 03 84 28 72 16

Alexandre Couet

Travaux agricoles & espaces verts



Fauchage d'accotements (lamier)
Gyrobroyage
Débroussaillage
Élagage
Abattage
Taille de haie

20 rue Jules Ferry
90300 CRAVANCHE

Tél. : 06 81 66 43 59
alexandre.couet90@orange.fr

CHOPIN Frères

CHEVALINE



Fumé Porc Maison
Viandes de 1^{er} choix

Rue Commando Cluny
Les Barres
70400 FRAHIER

Tél. 03 84 28 06 77

Netto

LE SUPERMARCHÉ HARD DISCOUNT

+ j'achète
- c'est cher

Route Nationale 19 - 70400 CHALONVILLARS



ILS NOUS ONT QUITTÉS :

En 2015 nous avons omis de citer certaines personnes.
Avec nos sincères excuses.

- Colette LHOMME, le 19 août 2015, 94 ans.
- Jean CHARBAUT, le 27 novembre 2015, 82 ans.

En 2016

- Raymond PETRY, le 18 janvier 2016, 88 ans.
- Yves VERDOT, le 1 mars, 63 ans.
- Xavier LORENZO, le 2 avril, 55 ans.
- Anne-Marie POIROT, épouse HENRY, le 5 mai, 81 ans.
- Martine SITTLER, le 31 août, 65 ans.
- Lucien UHLEN, le 4 septembre, 81 ans.
- Solange LUXEUIL, épouse JARDON, le 2 septembre, 92 ans.
- Paulette GREGET, épouse JOLY, le 9 septembre, 91 ans.
- Marcel PETEY, le 21 octobre, 88 ans.
- Jean DRAVIGNEY, le 19 décembre, 82 ans.
- Blandine LOCHMANN, le 29 décembre, 59 ans.



Nos vives condoléances.

NOUVEAUX ARRIVANTS AU VILLAGE :

AWAGNANO / LECLERC Pierrick/Laura	3ter rue de Frahier
BRACONNIER Guillaume	16 rue Principale
COURTOT Alicia	12 C rue de l'Eglise
COUTURIER Emilie	30 rue Principale
DUPOIZAT Chrystelle	15 B rue de l'Eglise
ENRIETTO Damien	17 rue de Chagey
ETTER/BOLEE Alexandre/Séverine	29 rue de Chenebier
FEREIRA AUGUSTO Armando	22 route Nationale
FRIZON Delphine	36 rue Principale
GAMMA / MEYER Laurine/Damien	13 route Nationale
GREFFIER / JEANGERARD Christian /Aurélie	4 rue du Ch Frézard
JACQUEMIN / BIDAL Hervé/Magali	16 rue Principale
JAILON Claude	10 rue du Fantomo
LAMBALOT Francis	3 B rue de Frahier
LAMBERT Christophe	32 route Nationale
LE MOUILLOUR Jean-Yves/Céline	1b rue de la Croze
LE ROUX / SAZY Vincent / Laetitia	13 D route Nationale
OHLMANN Sophie	4 B rue des Champs
PREVOT / GARRET Thomas/Carolanne	7 rue de La Croze
PROST DAME Anthony	18 rue de Frahier
SANCHEZ Guillaume	2 rue de l'Eglise
THOMME / PHILIPPE Damien/Elodie	1 B rue du Poinçon
TOUSSAINT Pauline	1 rue du Fantomo
TRAVERS Denis	27 rue de l'Eglise
WEINBRENNER Charlotte	22 route Nationale

Cordiale bienvenue au village.

CARNET ROSE ET BLEU :

- BERNUZZI Julia, née le 13 février.
- AKCAY Elif Su, né le 21 février.
- KRONENBERGER Alice, née le 29 juin.
- POMMARD Milla, née le 2 juillet.
- ORTEGA Dydan, né le 21 juillet.
- BRETON Alice, née le 27 juillet.
- GUILLEMINOT COUTURIER Lilou, née le 13 octobre.
- CHAMBARD Camille, née le 21 octobre.
- VOGELBACHER Liam, née le 11 décembre.

*Bienvenue aux enfants,
félicitations aux parents.*

MARIAGES :

- RIVERO Jeanne et CAMPEGGIA Rodolphe, le 6 février.
- RAZAFINJATOVO Caroline et STEVENEL Pierre, le 23 avril.
- HUORT Aurélie et ROCHER Stéphane, le 9 juillet.
- GASSER Sonia et RICARDEAU Mathieu, le 23 juillet.

Nos sincères félicitations et vœux de bonheur.

www.centrale-taxis.fr



Centrale **TAXI**

Nord Franche-Comté

9 Véhicules de 1 à 8 places

Belfort - Gare TGV - Bourogne - Héricourt - Châlonvillars
Giromagny - Plancher Bas - Plancher les Mines

06 68 51 05 38

03 84 220 320 - centrale.taxi@orange.fr

RN 19 - Zone Commerciale - 70400 CHÂLONVILLARS



Votre fidélité est notre plus belle publicité. Merci !



Emballage

bois

industriel

Caisserie

Za Est Les Guinnottes

70400 Héricourt

Tel. 03 84 90 24 24

Fax 03 84 90 24 20



www.someca.com



Châtonvillars en images



Repas des anciens le 10 décembre 2016



Réfection des peintures de l'église

